

Charte d'engagement compostage

Cette charte a pour objectifs de rappeler les engagements réciproques de la collectivité et des utilisateurs de composteurs. La réussite de l'opération tient au respect de ces engagements.

Je soussigné(e)

Nom.....

Prénom (*mention obligatoire*).....

Adresse.....

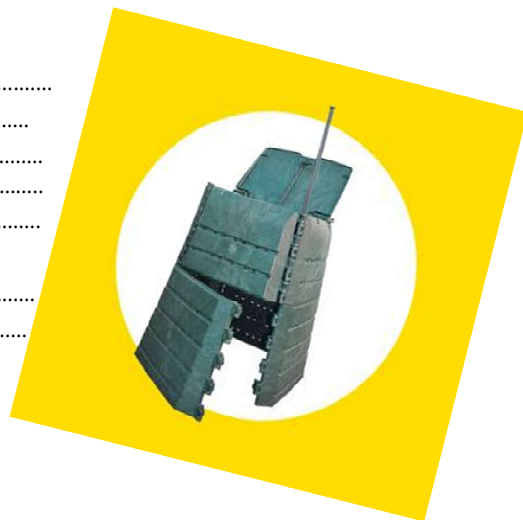
Commune.....

N° de téléphone :

Courriel :

Composteur :

☐ X 400L plastique	32 €TTC
☐ X 600L plastique	48,50 €TTC



Je m'engage à :

- Composter mes bio-déchets (déchet de cuisine et de jardins produits sur le lieu d'habitation),
- Réserver l'utilisation du composteur à mon habitation (2 maximum par foyer)
- Suivre les indications consignées dans le guide pratique du compostage remis.
- Participer aux éventuelles enquêtes et suivi de l'opération.
- Payer le composteur choisi ci-dessus lors de la réception de l'avis des sommes à payer,
- Conserver le composteur remis lors du rendez-vous (Aucune reprise par la Collectivité)

Le service collecte de la communauté de commune des portes euréliennes s'engage à :

- Fournir un composteur avec des consignes de montage et d'utilisation correspondantes
- Fournir des informations nécessaires à la pratique du compostage et de répondre aux interrogations ponctuelles concernant la pratique du compostage.
- Informer sur les résultats d'enquêtes produites sur les pratiques de compostage.
- Ne pas diffuser les données personnelles relatives aux foyers participants.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'obtention ci-dessus et je conserve un exemplaire de la charte d'engagement.

Fait en deux exemplaires, le
Signature de l'utilisateur

L'utilisateur certifie avoir reçu le composteur désigné ci-dessus le
Signature de l'utilisateur